

Déconstruction des constructions discursives de la Nouvelle-Calédonie

Analyse critique du discours dominant et du discours alternatif depuis 1983

Par Jian Yao Joyce Chen

Département des relations gouvernementales et internationales

Département des études françaises et francophones

L'Université de Sydney

Thèse dirigée par Charlotte Epstein et Elizabeth Rechniewski

Nombre de mots : 12 639

Remerciements

Ce n'est pas facile de diriger une thèse pendant qu'on travaille sur sa propre publication, et encore moins facile de diriger une thèse écrite dans une langue étrangère. J'ai eu la chance de recevoir le soutien de deux directrices qui étaient disposées à faire part de leur savoir et de leur temps.

Je souhaite remercier la Professeure Charlotte Esptein pour sa confiance dans le fait de progresser et de ne pas réussir du premier coup. Mes remerciements vont également à la Professeure Elizabeth Rechniewski pour sa patience persistante dans la correction de mon français et son soutien continu.

Résumé

Désignée officiellement comme une « collectivité d'outre-mer à statut particulier » par la République française, la Nouvelle-Calédonie se révèle une société unique en son genre. Le sujet du statut de la Nouvelle-Calédonie suscite la polémique surtout à cause du résultat surprenant du référendum sur l'indépendance en novembre 2018. Cette thèse s'appuie sur l'analyse du discours critique pour démontrer les influences des constructions discursives dans le débat sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. L'analyse aborde deux types de discours qui comportent des représentations différentes de la Nouvelle-Calédonie ; le discours dominant et le discours alternatif. Le premier est produit par la République française et le dernier par les indépendantistes kanaks. En appliquant une analyse du prédicat et une analyse métaphorique de ces discours à partir de 1983, il est évident que les représentations du discours dominant prennent le devant au cours de l'histoire du débat sur l'indépendance en Nouvelle-Calédonie. Alors que cette thèse traite de la question de la Nouvelle-Calédonie, les conclusions affirment l'influence puissante du discours plus généralement. En effet, les présuppositions qui sous-tendent le discours dominant ont le pouvoir de délimiter et contraindre les possibilités d'action de la réalité sociale.

Table des matières

Remerciements.....	2
Résumé.....	3
Chapitre 1 Introduction.....	5
Chapitre 2 Méthodologie : L'analyse du discours critique (ADC).....	8
Chapitre 3 Le discours dominant : La Nouvelle-Calédonie menacée par des divisions sociales (1983-1998)	15
Chapitre 4 Le discours alternatif : Le Kanaky et l'interdépendance (1984-1988)	22
Chapitre 5 Le discours dominant reformulé : La Nouvelle-Calédonie plus autonome mais précaire (1998-présent)	29
Chapitre 6 Discussion et Conclusion.....	40
Annexe.....	44
Bibliographie.....	49

Chapitre 1 Introduction

Lorsque je me suis rendue à Nouméa au début de 2019, ce qui m'a beaucoup frappée c'était le nombre de magasins français que je voyais dans les rues. J'aurais presque cru que j'étais en France métropole. Étant donné que la Nouvelle-Calédonie est une collectivité française, voir des influences françaises sur le territoire est peu surprenant. Ce qui m'intrigue, c'est à quel point ces influences sont évidentes malgré le fait que le peuple indigène, les Kanaks, est la principale communauté, constituant environ 40% de la population (Broustet & Rivoilan 2015). En novembre 2018, un référendum concernant l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie a eu lieu. La majorité a voté contre, cependant, le pourcentage de votes en faveur de l'indépendance a suscité la surprise générale. La différence entre le nombre de votes pour et contre était plus petite que celle pronostiquée par les sondages : 43% ont voté pour l'indépendance, contre entre 25% et 37% selon les prédictions (Berthelie 2018). Le nombre imprévu de gens en faveur de l'indépendance indique qu'il existe d'importants sujets de dissension sur le statut du pays.

Cette thèse examine les deux positions principales au sein du débat sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Le débat oppose deux groupes d'acteurs : les indépendantistes, qui pour la majorité sont Kanaks¹, et les loyalistes. Ces derniers sont largement composés des Européens sur le territoire, connus sous le terme de « Caldoches », ainsi que quelques groupes minoritaires. Mais un troisième groupe d'acteurs entre aussi en jeu, il s'agit de la République française. Bien que celle-ci se prononce neutre dans le débat sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, il est largement reconnu qu'elle est en faveur de l'appartenance de la Nouvelle-Calédonie à la République². L'argument central de cette thèse est que le discours officiel de la République représente de façon constante la Nouvelle-Calédonie dans

¹ Il existe au cours de l'histoire jusqu'à présent des Kanaks contre l'indépendance et également des Européens pour l'indépendance. Néanmoins, historiquement et statistiquement, la majorité des indépendantistes ont été Kanak.

² Cette thèse utilise 'la République' pour désigner la France métropole au lieu de 'la France' car certains gens en Nouvelle-Calédonie considèrent que la Nouvelle-Calédonie est aussi la France.

un état précaire qui justifie ainsi sa dépendance de la République. Cette représentation demeure la construction discursive dominante de la Nouvelle-Calédonie, malgré les représentations alternatives du pays proposées par les indépendantistes kanaks. La question que pose cette thèse pourrait se présenter ainsi : *Comment la Nouvelle-Calédonie est-elle construite et reconstruite dans le discours officiel de la République française malgré les tentatives depuis 1983 de contester ces représentations en la réarticulant comme pays kanak ?*

Contexte historique

Officiellement colonisée en 1853 par la France, la Nouvelle-Calédonie a vécu de nombreux conflits internes, souvent violents et même meurtriers. Pour la plupart, ces conflits étaient dus aux revendications en faveur des droits kanaks. La population kanak a longtemps eu un statut subordonné au niveau politique, culturel et social. Un aspect-clé de cette sujétion est le code de l'indigénat, un régime administratif répressif en vigueur entre 1887 et 1946 (Graff 2012, p. 78). En 1946, lorsque ce code a été aboli, la majorité du peuple kanak a également accédé à la citoyenneté française et donc à un nouveau statut politique (Leblic 2018, p. 532). De plus, cela a permis la création de la première forme d'organisation politique kanak, au sein du Parti communiste calédonien (Ibid.).

Suite à ces revendications, la République a cédé plus d'autonomie à la Nouvelle-Calédonie, dont une augmentation de pouvoirs ministériels pour les membres de l'Assemblée Territoriale, avec la promulgation de la loi-cadre Defferre en 1956 (Fisher 2013, p. 48). Cependant, certains militants kanaks demandaient encore plus d'autonomie et au fil du temps, ces revendications pour plus d'autonomie sont devenues pour certains celles de l'indépendance du pays. Étant donné que les Kanaks constituaient une minorité de la population, environ 42% dans les années 60, la voix qui l'emportait était toujours celle des loyalistes. Par exemple, les lois Jacquinot en 1963 et la loi Billotte en 1969 ont toutes deux diminué le degré d'autonomie de la Nouvelle-Calédonie (Ibid., p. 307). Les différents gouvernements de la République étaient fermement opposés à l'indépendance, bien que de rares hommes politiques de la République soutenaient les Kanaks, notamment des représentants du parti communiste.

Ce qui prolonge jusqu'à nos jours ce débat sur l'indépendance est le fait que les Kanaks constituent toujours une partie importante de la population. Cela malgré des évolutions démographiques du pays au cours de son histoire. Pendant les années 70, la population en Nouvelle-Calédonie est devenue plus diversifiée et il y a eu une forte croissance démographique des Français de la métropole. Cette immigration correspondait au boom du nickel entre 1968 et 1972. Durant cette même période, la République encourageait la migration de la métropole vers la Nouvelle-Calédonie. En 1972, M. Pierre Messmer, Premier ministre à l'époque, a affirmé qu'il fallait « saisir cette chance ultime de créer un pays francophone supplémentaire » (JORF 1987, p. 6396). De plus, il a encouragé une « immigration systématique » dans cet objectif (Ibid.).

Pendant les années 80, la tension entre indépendantistes et loyalistes s'est aggravée. Dû à la gravité des conflits violents qui ont eu lieu entre 1984 et 1988, cette période est désormais appelée les « Évènements ». Ces conflits ont culminé dans les évènements meurtriers d'Ouvéa en 1988. Suite à l'affaire d'Ouvéa, les indépendantistes et les loyalistes se sont mis d'accord sur la nécessité de négocier un compromis. Les accords de Matignon furent les premiers textes institutionnels de ce compromis, signés moins de deux mois après la tragédie à Ouvéa. Ensuite, l'accord de Nouméa a été signé en 1998. Cet accord prévoyait un référendum sur l'indépendance dans le délai de vingt ans, constituant ainsi la raison pour le référendum qui a eu lieu en novembre 2018.

Résumé des chapitres

Tout d'abord, le chapitre 2 présente la méthodologie employée dans cette étude, l'analyse du discours critique. Ensuite, le chapitre 3 analyse le discours exécutif et législatif de la République entre 1983 et 1998. Le chapitre 4 examine le discours prononcé par les indépendantistes kanaks pendant les « Évènements » et l'étude termine dans le chapitre 5 avec le discours officiel de la République de 1998 jusqu'à présent. Les conclusions de l'étude sont résumées dans le chapitre 6 avec une discussion générale sur la méthodologie et des suggestions pour de futures recherches.

Chapitre 2 Méthodologie : L'analyse du discours critique (ADC)

L'objectif principal de cette thèse est d'étudier la construction discursive de la Nouvelle-Calédonie dans les deux camps qui se sont distingués dans le débat sur l'indépendance, indépendantiste et loyaliste. La question de fond est de comprendre comment les représentations de ces deux camps ont évolué et ont fait évoluer les représentations dans l'autre camp depuis 1983. La méthode d'analyse que j'utilise est une analyse du discours critique (ADC), que Hardy et Phillips (2011, p. 3) suggèrent est plus qu'une méthode. Il s'agit selon eux d'une méthodologie et d'une épistémologie qui expliquent la façon dont on connaît le monde. La théorie du constructivisme critique dans le domaine des relations internationales partage cette épistémologie. Les constructivistes critiques estiment que ce qui est compris comme la réalité est construit socialement (Weldes et al. 1999, p. 13) et que sans le discours, il n'y aurait pas de réalité sociale (Ibid. p. 2 ; Milliken 1999, p. 229 ; Epstein 2008, p.2). En reconnaissant que le discours façonne nos réalités vécues et n'est pas simplement un outil d'analyse, nous rendons compte de toute l'importance de l'ADC pour cette étude.

Un aperçu de l'ADC : le discours dominant, le discours alternatif et le sens commun

Tout d'abord, il faut définir le 'discours'. En bref, le discours concerne la production de significations. Les théories du discours supposent qu'aucune signification n'est inhérente ni figée. Ce sont les discours qui créent les liens entre le mot et l'objet et par la suite créent des significations (Epstein 2008, p. 7). C'est la raison pour laquelle Jennifer Milliken (1999, p. 229) décrit les discours comme des « systèmes de significations » qui construisent les réalités sociales. Charlotte Epstein (2008, p.2) ajoute qu'un discours est l'ensemble des éléments qui représentent un objet d'une certaine manière. Par conséquent, ces éléments délimitent les possibilités d'action à l'égard de l'objet.

L'objectif principal de l'ADC est « d'analyser et critiquer, et effectivement de changer, la réalité sociale actuelle »³ (Fairclough 2015, p. 5, ma traduction). Alors que les démarches traditionnelles présupposent l'existence d'un monde social avant de chercher à comprendre les significations de ce monde pour ceux qui y participent, les analyses de discours cherchent à comprendre comment des idées et des objets construits de manière sociale sont créés et comment ils gardent leurs significations particulières au fil du temps (Hardy et Phillips 2011, p.5). Or, ce sont en fait les relations de pouvoir qui permettent la production et la reproduction de certaines idées et pas d'autres. Selon Fairclough (2015 p. 3, ma traduction), il faut étudier le « pouvoir derrière le discours »⁴ : le pouvoir que possèdent certains acteurs sociaux de façonner « l'ordre du discours », aussi bien que l'ordre social plus largement. De ce fait, l'intérêt de l'ADC est non seulement de comprendre la construction discursive de la réalité sociale mais de contester les relations inégales du pouvoir qui sous-tendent cette réalité.

Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, le discours dominant est largement déterminé par la République. Le pouvoir de cette dernière est établi institutionnellement par le fait que la Nouvelle-Calédonie est depuis 1853 considérée comme un territoire français. Par conséquent, dans mon analyse, le discours officiel de la République représente le discours dominant. En réalité, le discours dominant en Nouvelle-Calédonie concerne d'autres acteurs, notamment les loyalistes caldoches. La raison pour laquelle cette analyse se focalise sur le discours officiel de la République est que celle-ci est le lieu de la *production* du discours dominant. Les autres acteurs dans le discours dominant, dont les loyalistes caldoches, participent à la *reproduction* de ce discours. Le discours alternatif est un discours qui conteste le discours dominant en proposant de nouvelles représentations. En Nouvelle-Calédonie, ce sont les indépendantistes kanaks qui produisent le discours alternatif.

Une particularité de l'ADC est le rapport qui est censé exister entre le discours dominant et le « sens commun ». Ce dernier terme est mis entre guillemets par Fairclough (2015, p. 13) lorsqu'il l'introduit

³ La citation originelle : « When we do CDA [Critical Discourse Analysis], the point is not just to analyse and criticise discourse...it is to analyse and criticise, and ultimately to change, the existing social reality ».

⁴ La phrase originelle : « power behind discourse »

puisqu'il s'agit d'une façon de penser qui est acceptée comme intuitive, qui n'a pas besoin d'explication, or, il n'est pas cohérent. Ce sont des croyances dont la légitimité est approuvée au fil du temps car la majorité y croit, comme s'il s'agissait d'une vérité figée (Weldes et al. 1999, p. 20). Ces croyances sont composées par les représentations du discours dominant, qui excluent d'autres interprétations de la réalité. La nature critique de l'ADC vise à dévoiler des subjectivités dans le sens commun mais au même temps, elle comporte un préjugé inhérent contre le discours dominant dû à la manière explicite dont elle conteste celui-ci. Néanmoins, en expliquant la production des discours, les analystes peuvent « dénaturer » les formes de connaissance dominantes (Milliken 1999, p. 236). De ce fait, l'analyse du discours dominant et du discours alternatif sur le statut de la Nouvelle-Calédonie a le potentiel de remettre en question les opinions et arguments qui font partie du sens commun dans le débat sur l'indépendance.

Pourquoi entreprendre une ADC des représentations de la Nouvelle-Calédonie ?

Au sein du débat qui a lieu en Nouvelle-Calédonie, de nombreuses publications universitaires ont proposé diverses perspectives sur les enjeux de l'indépendance. Pour la plupart, ces universitaires cherchent à évaluer la légitimité relative des arguments pour ou contre l'indépendance. Par conséquent, pendant mes recherches sur le statut politique de la Nouvelle-Calédonie, j'ai découvert des histoires utiles des événements qui ont permis d'aboutir au référendum de 2018 (Leblic 2018a ; Leblic et Cugola 2018 ; Trépied 2013) ainsi que des évaluations économiques concernant la viabilité d'une éventuelle indépendance (Geronimi et. al. 2018 ; Chauchat 2012). Ces études m'ont donné une connaissance préliminaire du contexte du débat et de la situation actuelle. D'autres enjeux qui apparaissent moins souvent dans les journaux et les publications universitaires sont les réformes institutionnelles et les inégalités économiques, notamment entre Kanaks et non-Kanaks. La conclusion de cette analyse proposera la raison pour laquelle ces enjeux reçoivent moins d'attention dans la littérature ainsi que dans le grand public.

En revanche, il y a très peu d'études sur les rapports entre les différents arguments et comment certains deviennent plus importants que d'autres. Les études sur le discours suggèrent que les arguments supposés les plus importants deviennent intégrés dans le sens commun. Une telle analyse sur le statut de la Nouvelle-Calédonie a été faite par Hamid Mokaddem, professeur et anthropologue de la Nouvelle-Calédonie, qui analyse les termes dans l'accord de Nouméa en vue de démontrer la « forclusion » de la souveraineté kanak⁵ (Mokaddem 2016, p. 181). Son argument de la « forclusion » est basé sur les termes « souveraineté partagée » dans l'accord de Nouméa. Selon Mokaddem (Ibid.), ce terme fait disparaître la souveraineté kanak. Son travail affirme l'intérêt d'utiliser l'ADC pour révéler comment les relations de pouvoir influencent les opinions et les arguments déployés dans le débat sur l'indépendance. Toutefois, il analyse seulement le discours dominant et son analyse est réalisée sur une seule époque. Cela donne une vue figée du discours, alors que les représentations dans un discours changent en réaction à des événements majeurs (Chilton, p. 411). C'est la raison pour laquelle cette thèse présente une analyse du discours alternatif ainsi que du discours dominant dans les différentes époques, dans le but de découvrir comment les représentations de la Nouvelle-Calédonie dans ces deux discours ont évolué l'un par rapport à l'autre.

L'analyse du prédicat et l'analyse métaphorique

Milliken (1999) présente plusieurs modalités pour réaliser une analyse du discours. Ma démarche est basée sur deux de ces modalités ; l'analyse du prédicat et l'analyse métaphorique. Dans son livre analysant la production et la reproduction d'un discours dominant, Epstein (2008, p. 168) définit un prédicat comme l'attribut d'un sujet. L'attribut peut décrire sa capacité d'être, de faire, ou d'avoir (Ibid.). En bref, les prédicats caractérisent un sujet d'une manière particulière. L'analyse du prédicat permet de découvrir la construction discursive d'un sujet au sein d'un discours particulier (Ibid.). Dans le cadre

⁵ Mokaddem poursuit cet argument dans un autre article, *L'accord de Nouméa. Pratique de discours et forclusion de la souveraineté de Kanaky* (2018).

de mon analyse, le sujet en question est la Nouvelle-Calédonie et il s'agit de deux discours, le dominant et l'alternatif, décrits ci-dessus.

Milliken (1999, pp. 234-235) précise que dans une analyse du prédicat, les résultats sont validés quand les catégories théoriques continuent d'être affirmées en ajoutant d'autres textes. Un risque de cette démarche est le biais de confirmation, où le chercheur fait plus d'attention à certains prédicats qu'à d'autres. Pour éviter ce danger, il faut adopter une approche systématique à la constitution du corpus, pour que les textes donnent une représentation la plus fidèle que possible du discours en question.

En outre, j'utilise une analyse métaphorique, décrite par Milliken (1999, p. 235) comme complémentaire avec une analyse du prédicat. Ce type d'analyse considère les métaphores comme moyen de structurer les possibilités d'action et de raisonnement (Ibid.). Un auteur qu'elle cite comme exemple est Paul Chilton (1996) qui analyse dans son livre la construction métaphorique de la sécurité pendant la Guerre Froide. Il choisit d'analyser des métaphores trouvées dans le discours politique, car les métaphores ont la capacité de contraindre l'« imagination politique » (Ibid., p.37). Chilton (Ibid.) cite les exemples de la colère et de la maladie comme métaphores pour suggérer que lorsque ces métaphores sont interprétées littéralement, ils peuvent créer des cadres pour les actions politiques. Epstein (2008, p. 14) affirme que les discours permettent ainsi de limiter les possibilités d'action dans le monde social. À cet égard, l'emploi de l'analyse métaphorique permet de découvrir les forces contraignantes implicites dans les discours qui influencent les réalités vécues.

La périodisation et le choix des textes dans le corpus

Comme il a été mentionné précédemment, les représentations dans les discours changent selon des événements majeurs (Chilton 1996, p. 411). Pour cette raison, il y a deux variantes du discours dominant dans cette analyse. La première commence en 1983, année où la première réunion tripartite a eu lieu et de nouvelles dynamiques entre les principaux acteurs politiques ont été donc mises en place, créant des catégories de représentation particulières. Une nouvelle variante du discours dominant est instaurée en

1998 par l'accord de Nouméa. Les implications de cet accord créent de nouveaux prédicats dans le discours dominant qui le distingue du discours dominant précédent.

Malgré le fait que des conflits entre les Kanaks et les colons existent depuis le 19^e siècle⁶, les revendications pour l'indépendance du pays ne sont concrétisées en tant que projet politique qu'après la création des groupes indépendantistes pendant les années 70. L'époque suivante émerge un véritable discours alternatif qui conteste les représentations dans le discours dominant. Le discours alternatif atteint son plus haut niveau de développement lors des « Évènements » vers la fin des années 80, l'apogée de la résistance indépendantiste. L'analyse de ce discours dans cette thèse est basée sur les propos du militant indépendantiste Jean-Marie Tjibaou ainsi que sur une publication du *Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste* (FLNKS). Cette dernière a été trouvée aux archives de la Nouvelle-Calédonie. Les propos de Tjibaou (1996) ont été pour la plupart tirés d'un livre dédié aux paroles de ce dirigeant réputé. Le FLNKS, créé en septembre 1984, a réuni plusieurs partis indépendantistes et demeure un acteur important pour les indépendantistes. Tjibaou a tracé la voie pour la résistance kanak indépendantiste, il est ainsi souvent cité par des politiques indépendantistes jusqu'à ce jour. C'est la raison pour laquelle l'analyse du discours alternatif se concentre sur ces deux locuteurs.

L'analyse du discours dominant est faite à partir des textes législatifs et exécutifs de la République. Ces textes sont tirés de journaux officiels des débats parlementaires à l'Assemblée Nationale, de transcriptions de discours sur des sites gouvernementaux, ainsi que de journaux. Les débats parlementaires ont été choisis car on y trouve les interventions des divers représentants de la République directement impliqués dans les décisions concernant la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, l'analyse se concentre sur les paroles des ministres d'Outre-mer, des rapporteurs de la commission des lois constitutionnelles, du président, et du Premier ministre.

⁶ Le premier conflit important était une guérilla menée par le chef Ataï en 1878. Il s'agissait d'une revendication des droits à l'égard de la terre et du bétail (Chappell 2013, p. 33). Environ cinq cents militants kanaks ont été impliqués dans la révolte et deux cents Européens ont trouvé la mort (Ibid.). Le nombre de morts kanaks a été six fois plus élevé que celui des Européens, si on inclut la mort des non-combattants.

J'ai cherché à identifier avant tout des textes qui traitent des sujets pertinents au statut de la Nouvelle-Calédonie. C'est la raison pour laquelle la grande majorité des débats parlementaires dans mon corpus concerne des projets de loi sur une proposition du statut du territoire. De plus, c'est la raison pour laquelle les textes pour l'analyse de la deuxième variante du discours dominant se focalisent autour de la signature de l'accord de Nouméa en 1998 et le référendum sur l'indépendance en 2018. Tous les débats parlementaires n'ont pas été analysés et tous les textes que j'ai lus n'ont pas été inclus dans le corpus. Après avoir identifié les prédicats dans tous les textes, seuls les textes comprenant des prédicats similaires ont été rassemblés pour constituer le corpus (Annexe).

Chapitre 3 Le discours dominant : La Nouvelle-Calédonie menacée par les divisions sociales (1983-1998)

En juillet 1983, un an avant le début des « Évènements » en Nouvelle-Calédonie et deux ans après le passage à un gouvernement de gauche dans la République, une table ronde s'est tenue à Nainville-les-Roches, rassemblant pour la première fois des représentants de la République française, des indépendantistes et des loyalistes (Fisher 2013, p. 60). La République étant l'instigateur de cette réunion, a désormais pris le rôle d'arbitre (Ibid.). Les indépendantistes et loyalistes n'étaient pas d'accord avec tous les éléments de l'acte qui résultait de cette table ronde (Ibid.). Néanmoins, les Kanaks pouvaient se féliciter que la République française a reconnu aux Kanaks un « droit inné et actif à l'indépendance ». En revanche, l'acte a précisé que l'exercice de ce droit devait « se faire dans le cadre de l'autodétermination prévue et définie par la Constitution de la République française » (JORF 1986, p. 6274). Par conséquent, la tutelle française était imposée de manière institutionnelle sur les affaires internes de la Nouvelle-Calédonie. Quelques mois après la table ronde à Nainville-les-Roches, le « statut Lemoine » a été promulgué par M. Lemoine, secrétaire d'État chargé des départements et des territoires d'outre-mer. Ce statut visait à augmenter l'autonomie interne de la Nouvelle-Calédonie et prévoyait un référendum sur l'indépendance en 1989 (Fisher 2013, p. 60). Le fait qu'il fallait une déclaration officielle de la République pour que le pouvoir de choisir son avenir soit accordé à la Nouvelle-Calédonie montrait la présupposition que l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie devait évoluer au sein de la tutelle française.

Mon analyse du discours officiel de la République pendant cette époque montre que la Nouvelle-Calédonie est le plus souvent caractérisée par des termes qui soulignent l'existence de profondes divisions sociales, surtout entre la population kanak et le reste de la population. Je propose l'argument que le prédicat de divisions sociales dans le discours dominant constitue une justification pour la tutelle française, celle-ci censée être nécessaire pour assurer la réconciliation en Nouvelle-Calédonie.

Un état précaire : Les divisions sociales issues de la diversité culturelle et politique

Dans le discours dominant, le prédicat de divisions sociales est souvent lié à la pluriethnicité de la société en Nouvelle-Calédonie. La pluriethnicité fonde la base sur laquelle les représentations des divisions sociales sont construites discursivement. Pendant les années 80, le discours officiel de la République reconnaît à plusieurs reprises la diversité des groupes ethniques en Nouvelle-Calédonie. La mention des particularités ethniques est atypique dans le discours officiel français étant donné que la constitution française interdit d'identifier les citoyens français par origine ou race⁷. De ce fait, la reconnaissance par la République de la pluriethnicité en Nouvelle-Calédonie est marquante dans le discours de cette première.

M. Massot (JORF 1984, p. 2710), rapporteur de la commission des lois constitutionnelles décrit en 1984 la Nouvelle-Calédonie comme étant « [un territoire] composé d'ethnies différentes, ce qui pose des problèmes spécifiques ». Dans ce descriptif du territoire, les différentes ethnies sont caractérisées comme source de problèmes. Le Premier ministre M. Fabius (JORF 1984, p. 6599) précise même que la « situation mélanésienne » est une cause des divisions sur le territoire. Dans le cadre du discours dominant, ces divisions méritent l'attention de la République puisqu'elles portent des conséquences sévères pour ce territoire qui appartient à elle. Selon M. Lemoine (JORF 1984, p. 2719), secrétaire d'État chargé des départements et des territoires d'outre-mer, il s'agit de « deux modes de civilisation » : « la civilisation kanak, avec ses modes d'expression, ses coutumes, ses règles et ses lois, et la civilisation européenne. » Le secrétaire d'État identifie donc comme caractéristique-clé de la Nouvelle-Calédonie l'affrontement de deux civilisations, affrontement qui menace la rupture de la société. D'ailleurs, un mois avant le drame d'Ouvéa en 1988, le président Mitterrand (1988, p. 40) décrit la Nouvelle-Calédonie comme étant en « état de rupture ». Le risque de rupture était même reconnu quelques années auparavant. Dans un débat parlementaire en 1984, le Premier ministre M. Fabius déclare que l'objectif

⁷ Selon la constitution du 4 octobre 1958 (2008) « [la République] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »

du gouvernement est de réduire la distance entre deux sociétés et deux cultures sur le territoire (Ibid.). De cette façon, la diversité de la société calédonienne est reconnue comme source de divisions que la République se charge de résoudre. En effet, dans le discours officiel de la République, les divisions sociales qui menacent la Nouvelle-Calédonie sont issues de la pluriethnicité du pays. Toutefois, au lieu de parler d'origines ethniques, les représentants d'État ont souvent désigné des « communautés » différentes :

Il ne peut pas y avoir d'indépendance réussie sans association. Pourquoi ? Parce qu'il y a des communautés différentes de la communauté mélanésienne, mais aussi parce que les Mélanésiens eux-mêmes ont besoin du soutien de la France pour construire leur propre indépendance. (JORF 1985, p. 1315)

Les « différentes communautés mélanésiennes » désignent les gens qui viennent des pays divers dans la région de Mélanésie. Ces propos sont ceux de M. Pisani, ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, lors de sa proposition du statut d'« indépendance-association »⁸. Le fait qu'il souligne l'existence de ces différences au sein d'une « communauté » indique l'importance de la diversité dans le discours officiel comme caractéristique de la société en Nouvelle-Calédonie. Selon Pisani, ces différences nécessitent l'association à la République ; c'est la raison pour laquelle il ne soutient pas l'indépendance complète. De plus, il défend la nécessité de l'attachement de la Nouvelle-Calédonie à la République en s'appuyant sur la notion que les Mélanésiens ont « besoin du soutien » de la République. Cela indique que, selon le sens commun à l'époque, la communauté mélanésienne n'avait pas atteint la même capacité politique que les autres communautés sur le territoire. Ce sens commun renvoie aux premières années qui ont suivi l'accession des Kanaks à la citoyenneté française. Quelques années après leur accession, le secrétaire d'État à la France d'outremer, M. Aujoulat (JORF 1951, p. 8691), constate que la population autochtone « vient à peine de s'éveiller à la vie politique ». Cette distinction entre la capacité politique des autochtones et non-autochtones demeure dans le discours officiel de la

⁸ Il s'agit d'un statut entre l'indépendance complète et le statu quo d'appartenance à la République.

République, longtemps après les premières années de la cinquième République. Le fait que dans la citation ci-dessus leur besoin de soutien ne nécessite pas d'explication montre que la subordination politique des Kanaks était bien ancrée dans le sens commun. En bref, le discours officiel de la République représente la Nouvelle-Calédonie comme étant composée de communautés différentes, dont la communauté mélanésienne qui est décrite comme « arriérée »⁹. Il y a ainsi une histoire d'infantilisation de la population kanak, ce qui contribue à créer des divisions sociales internes.

Les divisions sociales renforcent le rapport entre la Nouvelle-Calédonie et la République française

La présupposition dans le discours officiel de la République qu'il existe d'importantes divergences dans la société en Nouvelle-Calédonie mène à la conclusion que la République a la lourde responsabilité d'y assurer la réconciliation entre les diverses communautés. En effet, l'importance des divisions sociales est la raison pour laquelle le Premier ministre Fabius donne le mandat à Pisani de « rétablir l'ordre » sur le territoire (JORF 1984, p. 6601). La République a pris un rôle médiateur et tutélaire, exprimé par Lemoine (JORF 1984, p. 2720) quelques mois avant l'application du statut Lemoine : « Pour l'heure, nous avons une double responsabilité : faire en sorte que la Nouvelle-Calédonie vive cette période dans la paix et l'harmonie, et préparer l'échéance. Telle est notre mission ».

Au cours des années suivantes, pendant que les affrontements entre indépendantistes et anti-indépendantistes se multiplient, cette « mission » de la République de réaliser la paix et l'harmonie devient encore plus explicite. En 1986, M. Pons (JORF 1986, p. 3039), ministre des départements et territoires d'outre-mer, déclare dans l'Assemblée Nationale :

Si la Nouvelle-Calédonie est un territoire très vaste, c'est aussi un petit chaudron où le moindre propos a une résonance très forte. Les vôtres [ceux des membres du parti communiste] risquent

⁹ Ce mot est employé par Charles Benoist, membre du parti communiste, en critiquant les propos de M. Aujoulat dans la même discussion.

de faire à nouveau sombrer dans le désespoir ceux de nos compatriotes qui sont davantage attachés aux principes psychologiques qu'aux réalités matérielles.

Pons suggère que le peuple kanak est délicat, facilement frappé par des propos car il ne voit pas l'importance des « réalités matérielles ». Un an plus tard, Pons fait écho à ces propos en appelant la population en Nouvelle-Calédonie à « abandonner les querelles et les combats idéologiques stériles » (JORF 1987, p. 6272). Après ce premier appel, il poursuit avec un message d'encouragement pour la Nouvelle-Calédonie : « Ne perdez pas espoir. Gardez confiance dans le Gouvernement de la France car il ne vous abandonnera pas. » (Ibid.) ce qui suggère que les divisions sociales accroissent la dépendance de la Nouvelle-Calédonie sur la République.

Cette dépendance est réaffirmée par le résultat du référendum sur l'indépendance en septembre 1987. Si 98% des votes sont contre l'indépendance, le taux de participation n'est que de 59% et beaucoup d'indépendantistes s'abstiennent¹⁰. Suite au référendum, Pons déclare que le résultat démontre « un attachement profond à la France » (Ibid., p. 6272). Il ajoute : « l'avenir de la Nouvelle-Calédonie est tracé au sein de la République française » (Ibid.), affirmation qui implique qu'un rapport naturel ou inné attache la Nouvelle-Calédonie à la République. Pons appelle également les « multiples composantes de la communauté calédonienne » à « consacrer leur réflexion et leur force à la construction d'une Nouvelle-Calédonie solidaire, tolérante et prospère » (Ibid.). Effectivement, dans le discours officiel, la Nouvelle-Calédonie est le plus souvent associée à des termes qui soulignent l'existence de profondes divisions sociales. Par conséquent, la République soutient que la réconciliation et l'unification des différentes « communautés » en Nouvelle-Calédonie ne peuvent se faire que sous la tutelle de la République française.

¹⁰ Le FLNKS a boycotté ce référendum (Leblic 2018, p. 545). Le chapitre 4 explique la raison pour laquelle il s'était opposé au référendum.

Le projet français de réconciliation

L'objectif de réconciliation est réaffirmé par le président Mitterrand en janvier 1985 la veille de sa visite en Nouvelle-Calédonie :

La victoire électorale, à quelques milliers ou centaines de voix près, ne résout pas, à elle seule, le problème. Voilà ce qui fait la gravité de cette situation sur laquelle il me semble que les responsables français, l'opinion française, devraient chercher une certaine harmonie car cela nous concerne tous. (Du Roy 1985)

La visite de Mitterrand en Nouvelle-Calédonie a lieu quelques jours après la déclaration de l'état d'urgence par M. Pisani, le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie à l'époque. Cette visite peut donc faire preuve d'une volonté de « réaffirmer le rôle de l'État et annonce[r] la reprise en main du dossier calédonien par Paris », comme le décrit l'Institut National de l'Audiovisuel (1985). Les propos de Mitterrand et sa visite démontrent la responsabilité que la République prend sur elle-même de réconcilier les divisions sociales en Nouvelle-Calédonie. Ainsi la République tente d'apaiser les conflits en promulguant le statut Pons qui est « fondé sur l'autonomie et la régionalisation » (JORF 1987, p. 6271). M. Pons le propose à l'Assemblée Nationale en novembre 1987, deux mois après un référendum sur l'indépendance. C'est pendant les derniers mois des « Évènements », les divisions sociales et politiques sont donc mises en avant dans les discussions sur la Nouvelle-Calédonie. En promouvant son projet de réforme du statut, Pons insiste qu'il faut que « les tensions se calment et que la sérénité revienne ». Il poursuit : « Le statut qui vous est soumis prend acte de l'appartenance de la Nouvelle-Calédonie à la France et tend à aménager les conditions de la réconciliation dans le territoire. » (Ibid.) Pons aborde deux idées principales. La première est l'appartenance de la Nouvelle-Calédonie à la République, ce qui est un fait institutionnel réaffirmé par le résultat du référendum. La deuxième est le rôle de la République comme médiateur. La raison pour laquelle elle prend ce rôle n'est pas expliquée, mais dans la citation de Mitterrand de 1985 mentionnée ci-dessus, il réaffirme sans explication qu'assurer l'harmonie en Nouvelle-Calédonie est la responsabilité de la République, responsabilité qui

est donc présentée comme naturelle ou innée. Mitterrand (1988 p. 40, accent ajouté) la rend encore plus explicite dans son programme de candidature en 1988 :

L'indépendance dans cet état de rupture, entre deux populations d'importance comparable, signifie guerre civile, la seule guerre inexpiable, et donc l'écrasement d'un des deux camps. On devine lequel. Le droit bafoué des Canaques ne sera relevé, restauré que par la paix intérieure et le garant de cette paix et de ces droits **ne peut être que la République française.**

Mitterrand, à la tête d'un gouvernement de gauche, voit l'intérêt de protéger les Kanaks. En revanche, la présupposition dans ses propos est que la responsabilité de trouver l'harmonie et le consensus sur le territoire appartient à la République. Par conséquent, son rôle de garant de la paix en Nouvelle-Calédonie apparaît dans le discours officiel comme appartenant au sens commun. En réalité, la République n'est pas le seul acteur qui aurait pu prendre le rôle d'arbitre car la situation en Nouvelle-Calédonie suscitait un intérêt international. La Nouvelle-Calédonie avait été inscrite sur la liste des territoires non autonomes établie par l'Organisation des Nations Unies en 1986, et d'autres pays dans la Pacifique avaient exprimé la volonté de s'impliquer dans son processus de décolonisation. C'est la raison pour laquelle lors d'un Forum du Pacifique sud en août 1986, la Nouvelle-Calédonie figurait comme un de ses principaux sujets (Leblic 2018b, p. 544). De plus, pendant cette même époque, un discours alternatif, prononcé par les indépendantistes kanaks, prend de l'importance. Le chapitre suivant analysera ce discours alternatif qui construit la Nouvelle-Calédonie comme pays kanak et donc cherche à contester la responsabilité dite naturelle à la République française de s'impliquer dans les affaires internes de la Nouvelle-Calédonie.

Chapitre 4 Le discours alternatif : La Nouvelle-Calédonie en tant que pays kanak et interdépendant (1984-1988)

Le projet des indépendantistes kanaks conteste la construction discursive dominante qui représente la Nouvelle-Calédonie comme ayant besoin du soutien de la République. Les deux prédicats les plus importants dans ce discours alternatif sont le patrimoine kanak et l'interdépendance. Ce chapitre analyse la construction discursive de la Nouvelle-Calédonie dans les propos de Jean-Marie Tjibaou aussi bien que dans les déclarations du FLNKS pendant la période des « Évènements », entre 1984 et 1988. La voix du FLNKS est importante dans le discours alternatif parce que dans les premières années de sa création, il a fourni un cadre à l'activisme des indépendantistes. Tjibaou est également important, en tant que le porte-parole le plus connu pour les indépendantistes, il les représentait lors de multiples réunions politiques. Parmi ses engagements importants dans les négociations tripartites est sa signature des accords de Matignon en 1988.

Le Kanaky : patrimoine kanak

Le premier prédicat dans le discours alternatif des indépendantistes kanaks est le patrimoine kanak. Tjibaou a souvent fait appel à l'histoire, la culture et l'identité kanak pour affirmer que la Nouvelle-Calédonie était à l'origine un pays kanak et pour revendiquer la souveraineté de celui-ci. C'est la raison pour laquelle les indépendantistes kanaks ont adopté le nom « Kanaky » pour la Nouvelle-Calédonie, ainsi que le drapeau de Kanaky (Waddell 2008, p. 129). Au centre de ce drapeau est un cercle jaune contenant une flèche faîtière qui évoque la maison, ses habitants, et leur lien aux ancêtres. Cela affirme l'importance aux Kanaks de leur patrimoine du territoire. Suite à son retour de l'Europe en mai 1983, Tjibaou déclare lors d'une conférence de presse à Nouméa :

Nous, représentants du peuple kanak, ce que nous demandons, c'est que le droit à la maîtrise du destin du peuple kanak soit reconnu au peuple kanak. C'est là pour nous la question fondamentale, celle du fait colonial. Il s'agit de reconnaître au peuple indigène sa légitimité à avoir sa patrie chez lui et à être reconnu dans son identité tout entière, dans sa souveraineté. (Tjibaou 1996, p. 135)

Pour les indépendantistes kanaks, la Nouvelle-Calédonie constitue leur patrimoine car ils y sont « chez [eux] ». En effet, les indépendantistes kanaks revendiquent un pays kanak et plus précisément, un pays distinct des autres communautés ethniques. Tjibaou implique la singularité de l'identité kanak lors d'un congrès de l'Union Calédonienne en 1984 :

Nous revendiquons la primauté dans ce pays parce que c'est notre pays ; nous ne revendiquons pas l'indépendance de la France, de la Martinique, de Tahiti, de Wallis et d'ailleurs ; nous revendiquons l'indépendance du pays kanak. (Tjibaou dans Mokaddem 2011, p. 124)

Selon Tjibaou, le peuple kanak se distingue des autres peuples en Nouvelle-Calédonie, ce qui justifie leur « primauté » dans le pays. L'affirmation que le pays appartient aux Kanaks sous-tend leur revendication de l'autodétermination selon leurs propres termes. C'est la raison pour laquelle le Front indépendantiste a boycotté les élections territoriales en 1984 qui étaient liées à l'application du statut Lemoine (Leblic 2018b, p. 542). Avant les élections, Tjibaou avait proclamé :

Nous boycottons, nous cassons, nous empêchons que le gouvernement fasse lui-même la décolonisation parce qu'il est incapable de la faire, ce n'est pas son travail, c'est le nôtre pour obtenir tout de suite, le plus rapidement possible, la discussion sur la restitution du pays kanak aux Kanaks...c'est notre propriété le pays kanak, c'est notre maison, et c'est à nous qu'appartient le droit de donner la porte d'entrée. (Mokaddem 2011, p. 129)

Le mot « restitution », qui suggère que le pays est à l'origine celui des Kanaks, contraste fortement avec la représentation dans le discours dominant que la Nouvelle-Calédonie appartient à la République. Le prédicat de patrimoine implique que les Kanaks ont une propriété innée et irrévocable de la Nouvelle-Calédonie. De plus, Tjibaou met en lumière l'appartenance de la Nouvelle-Calédonie aux Kanaks en utilisant la métaphore que c'était leur « maison ». Contrairement à l'idée qu'il existe un rapport familial entre la Nouvelle-Calédonie et la République que souligne le discours dominant, le discours alternatif affirme que le pays appartient d'abord aux Kanaks. Cela dit, les indépendantistes kanaks ne refusent pas le droit à d'autres peuples de vivre en Nouvelle-Calédonie ; ce qu'ils revendiquent est le pouvoir de choisir qui peut entrer dans leur pays. Cette revendication de la souveraineté kanak s'est concrétisée par la création d'un gouvernement provisoire de Kanaky, installé officiellement en décembre 1984 et présidé par Tjibaou (Leblic 2018b, p. 542). Celui-ci était dissous après les accords de Matignon en 1988 et même entre 1984 et 1988 n'était pas toujours actif. En 1987, cinq mois avant un référendum d'autodétermination sur le territoire, le FNLKS a annoncé une « réactivation » de son gouvernement provisoire car les indépendantistes considéraient que le référendum « ne [tenait] aucun compte de [leur] revendication » ('En Nouvelle-Calédonie' 1987). Le gouvernement provisoire de Kanaky était donc une tentative de prendre en main leurs propres affaires dans un pays supposé kanak.

Le prédicat de patrimoine kanak est également apparent dans l'objectif des indépendantistes, décrit dans la charte du FLNKS en 1984 : « La libération du pays kanak du colonialisme, du capitalisme et de l'impérialisme, en vue d'instaurer un socialisme basé sur les réalités locales » (Ibid.). Les indépendantistes kanaks soulignent les « réalités locales » pour contester les structures imposées par le système colonial. Ainsi Tjibaou dénonce les faits coloniaux en critiquant la sujétion de son peuple à un environnement « non kanak » :

Nous percevons toujours l'environnement non kanak auquel on nous demande d'adhérer, non seulement à travers les aliénations foncières, mais aussi à travers l'obstacle des examens, les rigueurs de la gestion, les règles froides de l'économie. Ce monde "moderne", que nous n'avons

pas encore exorcisé, continue à porter la marque d'une colonisation qui nous diminue, qui nous châtie. (Bensa et Wittersheim 1997, p. 208)

En effet, le discours alternatif conteste le narratif du discours dominant que la Nouvelle-Calédonie a besoin de la tutelle française. En opposant ce narratif, le discours alternatif, exprimé dans la mission du FLNKS (1986), affirme que : « le peuple kanak n'a jamais accepté la saisie de sa terre par le Colonisateur. Et il ne l'acceptera jamais. » La représentation de la Nouvelle-Calédonie dans le discours alternatif est donc celle d'un pays appartenant par patrimoine aux Kanaks, saisi par la République française. Par la suite, le prédicat de patrimoine kanak mène à la demande d'indépendance, exprimée par Tjibaou ainsi :

L'indépendance veut dire : « Ici c'est le pays des Kanaks. La souveraineté des Kanaks, la souveraineté de ce pays appartient aux Kanaks et à personne d'autre. Lemoine n'a pas à nous dicter avec qui on doit faire l'indépendance, car l'indépendance c'est notre patrimoine... Mais c'est à nous de dire le calendrier pour l'indépendance, parce que c'est notre patrimoine. (Ibid., p. 164)

Selon cet argument, les Kanaks ont un droit inné, en tant que premier peuple du pays, de prendre les décisions politiques sans intervention des autres acteurs politiques. Cela contraste vivement avec le rapport familial identifié dans le chapitre 3 qui évoque la dépendance innée de la Nouvelle-Calédonie à la République française.

L'interdépendance, un atout pour le pays

Malgré l'accent mis sur la singularité des droits et du patrimoine kanak dans le projet indépendantiste kanak, les indépendantistes kanaks reconnaissaient des droits aux autres groupes ethniques sur le territoire. Dans un entretien quelques jours après le drame d'Ouvéa, Tjibaou (1996, p. 251) déclare que les indépendantistes kanaks sont « prêts à partager [la Nouvelle-Calédonie] avec ceux qui accepteront

la constitution de Kanaky ». De plus, il présente la diversité ethnique du territoire comme un atout pour le pays en cas d'indépendance : « La force de notre pays indépendant, ce sera de mobiliser les gens, Blancs, Noirs, quels qu'ils soient, pour créer des produits *Made in Kanaky* qui se défendent sur le marché. » (Ibid., p. 296) En effet, Tjibaou exprime la volonté des indépendantistes kanaks de collaborer avec les Européens en participant au développement du pays ensemble.

D'ailleurs, Tjibaou (1996, p. 238) remarque l'opposition croissante entre les Kanaks et les Européens, appelant le gouvernement de la République à collaborer avec les indépendantistes kanaks afin d'éviter une confrontation meurtrière :

Français et Kanaks sont considérés comme des adversaires. De plus en plus, ils vont devenir des ennemis. À moins que vous acceptiez de tracer avec nous un chemin de liberté pour le peuple kanak et pour tous ceux qui habitent la Nouvelle-Calédonie.

Cette invitation fait écho à l'objectif de réconciliation dans le discours officiel de la République. D'un côté, le discours dominant attribue l'harmonie et la coopération entre communautés différentes en Nouvelle-Calédonie à leur rassemblement au sein de la République. M. Pons (JORF 1987, p. 6271), ministre des départements et territoires d'outre-mer, déclare : « L'avenir de la Nouvelle-Calédonie est tracé au sein de la République française ». D'autre part, le discours alternatif accorde à la Nouvelle-Calédonie plus d'autonomie et de pouvoir d'agir. Dans la citation ci-dessus, Tjibaou appelle la République à « tracer *avec* [les indépendantistes kanaks] » leur chemin, alors que Pons décrit la Nouvelle-Calédonie « *au sein de* la République française ». À cet égard, le discours alternatif élève le statut politique de la Nouvelle-Calédonie pour atteindre un pouvoir d'agir comparable à celui de la République. Tjibaou souligne que le pouvoir d'agir du peuple en Kanaky est étroitement lié à la coopération avec la République. Cela est renforcé par l'affirmation du FLNKS qu'en cas d'indépendance, le gouvernement de l'État kanak deviendrait « un interlocuteur majeur qui négocie des accords bilatéraux de coopération entre Kanaky et la France » (Mission du FLNKS, p.4). En effet, le discours alternatif souligne à la fois la singularité du patrimoine kanak en Nouvelle-Calédonie et

l'interdépendance entre les diverses communautés. Bensa et Wittersheim (1997, p. 208) résumant ainsi sa position : « [Tjibaou] cherche à établir des correspondances entre le local et l'universel, la civilisation kanak et toutes les autres civilisations ».

Ce prédicat d'interdépendance fait partie d'une autre affirmation de Tjibaou (1996, p. 167) qui est souvent citée jusqu'à ce jour : « L'indépendance, pour nous [les indépendantistes kanaks], c'est le droit pour nous de choisir les partenaires avec qui nous voulons travailler. » D'après cette vision d'une Nouvelle-Calédonie indépendante, le projet des indépendantistes soutient la coopération avec des partenaires à condition que ce soit eux qui choisissent ses partenariats. C'est la raison pour laquelle pendant les années 80, le FLNKS cherchait à s'assurer le soutien d'autres pays, notamment les pays du Pacifique du Sud. Les représentants du FLNKS se sont rendus plusieurs fois au forum du Pacifique Sud, où ils ont présenté leur projet. En août 1986, ce forum s'est tenu à Nouméa. Le FLNKS y a soumis leur mission revendiquant le droit kanak à l'autodétermination et appelant les autres pays du Pacifique à les soutenir dans un processus de décolonisation. Le forum a adopté une résolution soutenant l'indépendance kanak socialiste (Leblic 2018b, p. 541).

L'opposition des indépendantistes kanaks au rôle médiateur de la République a été vivement exprimée avant les élections régionales en avril 1988. Le FLNKS a de nouveau boycotté les élections. Cette fois-ci, la tension est montée lorsqu'un commando du FLNKS a pris en otage un groupe de vingt-sept gendarmes à Ouvéa. Toutes les trois conditions que les militants indépendantistes ont posées pour la libération des gendarmes contestaient l'engagement français sur le territoire. La première condition réclamait l'annulation des élections régionales pour le statut Pons II. Celui-ci impliquait l'abolition du droit particulier des Mélanésien, parmi d'autres conséquences contre les intérêts des Kanaks (Fisher 2013, p. 65). Les deux autres conditions étaient le retrait des forces de l'ordre de l'île¹¹ et la nomination

¹¹ Lors du Forum du Pacifique Sud en 1986, le FLNKS constate : « Il y a plus de Soldats Français en Nouvelle-Calédonie qu'au Tchad : le peuple kanak est jugé plus dangereux que l'Armée de Khadafi ». (Mission du FLNKS, 1986)

d'un médiateur¹² (Leblic 2018b, p. 546). Malheureusement, la situation a empiré dans les semaines suivantes et a culminé avec le drame d'Ouvéa, quand quatre gendarmes, deux parachutistes et dix-neuf Kanaks ont trouvé la mort. Les interprétations de l'évènement changent selon le point de vue politique et culturel de l'observateur : certains sympathisent avec les militants kanaks alors que d'autres les culpabilisent. Quoi qu'il en soit, l'ampleur du drame d'Ouvéa a créé une nouvelle urgence de trouver un compromis, menant aux accords de Matignon en juin 1988.

¹² Les politiques indépendantistes n'ont pas nommé un médiateur, mais le journal *Le Monde* a rapporté en janvier 1987 : « [Tjibaou] attend du gouvernement la nomination d'un 'médiateur' afin de s'accorder sur 'le concept de référendum sur l'indépendance', dans l'esprit de la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU prise début décembre dernier ». (« En Nouvelle-Calédonie Le FLNKS » 1987)

Chapitre 5 Le discours dominant reformulé : La Nouvelle-Calédonie plus autonome mais précaire (1998-présent)

Les accords de Matignon ont ouvert la voie à une nouvelle phase de négociations tripartites. Ces accords ont établi les trois Provinces en Nouvelle-Calédonie ainsi que l'objectif à long terme du rééquilibrage économique, social et culturel entre les deux communautés (Cailloce 2018, p. 187). Ils ont également prévu une période de transition de dix ans, aboutissant à un référendum d'autodétermination (Ibid.). Quand le moment est venu en 1998, puisqu'on craignait des réactions violentes suite au référendum (Ibid.), l'accord de Nouméa a été signé. Celui-ci a prévu un référendum sur l'indépendance dans le délai de vingt ans. L'accord de Nouméa (1998) se distingue des accords de Matignon car il précise comme objectif la décolonisation :

La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps.

En outre, l'accord souligne la notion de la « souveraineté partagée » à travers le transfert graduel des compétences de la République à la Nouvelle-Calédonie ainsi que la reconnaissance des « ombres de la période coloniale », qui démontrent une volonté de la part de la République d'entrer dans une nouvelle phase de dialogue avec la Nouvelle-Calédonie. De ce fait, de nouveaux prédicats apparaissent dans le discours officiel après l'accord de Nouméa en 1998. Les prédicats les plus importants sont l'autonomie interne et la vulnérabilité en termes de sécurité et d'économie. Les deux sont liés car le discours dominant suggère que la Nouvelle-Calédonie ne pourrait être pleinement souveraine, c'est-à-dire, avoir l'autonomie externe aussi bien qu'interne, sans le soutien sécuritaire et économique qu'apporte la République.

L'autonomie interne, un statut particulier

Actuellement, la Nouvelle-Calédonie est désignée officiellement comme une « collectivité d'outre-mer à statut particulier » (collectivités-locales, 2017). De plus, un site gouvernemental de la République la décrit comme étant un « modèle unique [qui] bénéficie d'un début d'autonomie politique » et que « le transfert de compétences à son bénéfice devient significatif » (Ibid.). D'après ce descriptif, la Nouvelle-Calédonie est dotée d'un nouveau niveau d'autonomie¹³, ce qui lui donne une capacité de prise de décision particulière et avantageuse. Étant donné le fait que ce statut a été mis en place constitutionnellement suite aux accords de Matignon et de Nouméa, l'autonomie interne accordée à la Nouvelle-Calédonie fait partie de la réponse de la République au discours alternatif prononcé par les indépendantistes kanaks. Désormais, le prédicat d'autonomie interne devient une caractéristique-clé de la Nouvelle-Calédonie dans le discours officiel de la République.

Un mois après la signature de l'accord de Nouméa, M. Queyranne (JORF 1998, p. 3), secrétaire d'État à l'outre-mer déclare : « [L'accord de Nouméa] a pour but de permettre à la Nouvelle-Calédonie de maîtriser son destin : un destin choisi, un destin partagé ». Le mot « maîtrise » fait écho à la réclamation de Tjibaou (1996, p. 135) en 1983, où il demande que « le droit à la maîtrise du destin du peuple kanak soit reconnu au peuple kanak ». Queyranne, pourtant, parle du droit de la Nouvelle-Calédonie et donc de sa population toute entière à la maîtrise de son destin. En revanche, la maîtrise collective du destin de la Nouvelle-Calédonie que décrit Queyranne ne correspond pas à la revendication des indépendantistes kanaks. Néanmoins, Queyranne ajoute que par les accords de Matignon et de Nouméa la Nouvelle-Calédonie obtient le pouvoir de choisir son avenir :

¹³ Le même site gouvernemental évoque l'autonomie interne en décrivant les modalités du « partage de la Nouvelle-Calédonie en trois provinces semi-autonomes » suite aux accords de Matignon (collectivités-locales, 2017).

Dans la logique des accords de Matignon puis des accords de Nouméa, il est à l'honneur de notre pays [la République] d'accompagner la Nouvelle-Calédonie sur le chemin **qu'elle s'est choisi** pour les vingt prochaines années. (JORF 1998, p. 3, accent ajouté)

La France et la Nouvelle-Calédonie ont **choisi d'écrire ensemble** un nouveau chapitre de leur courte mais tumultueuse histoire commune. (Ibid., p. 4, accent ajouté)

Au terme du processus [de l'autodétermination prévue dans l'accord de Nouméa], les Néo-Calédoniens **choisiront**...en étant sûrs que la France les accompagnera et saura prendre ses responsabilités, dans la période du transfert des compétences comme dans celle qui suivra la consultation. (Ibid., 27, accent ajouté)

Dans chaque instance, Queyranne associe le pouvoir de choisir de la Nouvelle-Calédonie au rôle d'accompagnement de la République. L'analyse dans le chapitre 3 a démontré que le discours dominant suppose qu'il existe un rapport naturel entre les deux pays, donc ce rôle d'accompagnement décrit par Queyranne n'est pas un nouvel attribut. Ce qui distingue ce discours de l'ancien est l'importance accordée à l'autonomie interne de la Nouvelle-Calédonie. Ce niveau d'autonomie plus élevé est doté à la Nouvelle-Calédonie de manière institutionnelle, à travers l'accord de Nouméa. Comme Queyranne (JORF 1998b, p. 10839) l'affirme dans un autre débat parlementaire : « la dynamique engagée depuis le 5 mai 1998 et résultant de concessions réciproques des partenaires calédoniens, trouve sa place dans un cadre original, celui qui a été défini par l'article 77 de la Constitution. » Il nomme également des « éléments novateurs » issus de l'accord dont « la pleine reconnaissance de l'identité kanak...La représentation de la coutume [étant] étendue avec la création d'un sénat coutumier et des conseils coutumiers...la définition des nouvelles compétences de la Nouvelle-Calédonie. » (Ibid.) Ces « éléments novateurs » répondent à certaines demandes des indépendantistes kanaks pendant les « Évènements ». En effet, ils augmentent le niveau d'autonomie interne du pays en accordant à celui-ci de nouvelles compétences. Ainsi, le prédicat d'autonomie interne est une réponse de la part du discours dominant, en vue d'apaiser le discours alternatif.

Selon Queyranne, ces compétences ont été accordées au territoire car « [les trois provinces avaient] prouvé qu'elles étaient en mesure d'assumer leurs compétences, de participer au rééquilibrage voulu par les accords de Matignon et de répondre aux besoins exprimés par les populations. » (Ibid., p. 10840) La Nouvelle-Calédonie est donc construite discursivement comme ayant atteint une capacité plus élevée de gérer ses affaires internes. Néanmoins, le fait que la légitimité de son autonomie interne dépend de la reconnaissance par la République, montre que la tutelle française constitue le cadre dans lequel doit évoluer la Nouvelle-Calédonie. Le président Macron (2018b) décrit ainsi le rapport entre l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie et le rôle de la République : « les Calédoniens furent moteurs et l'État les accompagna ». Malgré l'autonomie dotée à la Nouvelle-Calédonie, l'accompagnement de la République est toujours présumé comme nécessaire. Cette dépendance est fondée sur un rapport inné entre les deux pays, comparable à un rapport familial. Ce rapport est évoqué dans cette nouvelle variante du discours dominant à travers le prédicat de vulnérabilité.

La vulnérabilité en termes de sécurité et d'économie

D'abord, le discours dominant attribue la vulnérabilité à la Nouvelle-Calédonie en termes de sécurité. Par exemple, en février 2018, Annick Girardin (2018), ministre des outre-mer, affirme : « L'État [français] a également souhaité que la Nouvelle-Calédonie, qui souffre de difficultés spécifiques en matière de sécurité, bénéficie d'un accompagnement dédié ». La République propose l'accompagnement comme solution aux enjeux qu'affronte la Nouvelle-Calédonie. Dans un discours présidentiel adressé à la population de la Nouvelle-Calédonie lors de sa visite en mai 2018, le président Macron précise certains de ces enjeux. Il préconise « un niveau de coopération inédit » entre les deux pays, ajoutant que cette coopération « permettra d'articuler nos défenses, notre cybersécurité, nos engagements réciproques dans la lutte contre le terrorisme et l'organisation de nos armées pour préserver cette neutralité, pour exercer la liberté de notre souveraineté dans cet espace » (2018b). Dans ces propos, la coopération entre les deux pays est liée au partage des responsabilités face aux enjeux géopolitiques. Macron (Ibid.) réitère le besoin de coopération en décrivant l'avenir qu'il envisage : « celui d'une stratégie indopacifique qui passe par la géopolitique, par l'économie, par la lutte contre le

réchauffement climatique. Alors pour y parvenir, il nous faudra le porter ensemble ». Dans ces deux propositions, l'accent est mis sur la sécurité du pays. En associant le rapport entre la Nouvelle-Calédonie et la République aux problèmes de sécurité, la Nouvelle-Calédonie est construite discursivement comme manquant la capacité de se défendre.

Le lien entre la vulnérabilité de la Nouvelle-Calédonie et l'accompagnement de la République est évoqué dans la définition donnée par Macron (2018a) du « destin commun »¹⁴ :

Ce destin commun que nous avons dans le Pacifique se jouera dans notre capacité à être forts de nos traditions ancestrales et à porter tous les défis du monde contemporain dans l'espace que nous partageons...chacun des défis que j'ai évoqués et ce destin commun dans le Pacifique qui est le nôtre, je suis sûr que nous parviendrons à le porter ensemble, à l'inventer et à le construire.

L'association de la Nouvelle-Calédonie à la République française, par l'emploi habituel du pronom pluriel 'nous', est construite autour des défis supposés partagés. Cette association crée un lien implicite entre la capacité de la Nouvelle-Calédonie à surmonter des enjeux auxquels elle fait face et son rapport avec la République. La présupposition est que sans la République, la Nouvelle-Calédonie ne serait pas capable de porter ces défis évoqués par Macron. D'où le prédicat de vulnérabilité réapparaît comme représentation de la Nouvelle-Calédonie.

La vulnérabilité de la Nouvelle-Calédonie est également associée au potentiel économique inexploité du pays. Dans le même discours, Macron (Ibid.) affirme : « La souveraineté alimentaire de la Nouvelle-Calédonie n'est pas assurée...nous avons un grand travail à conduire pour mieux mobiliser le foncier ». D'après ces propos, la souveraineté de la Nouvelle-Calédonie comporte plusieurs catégories qui doivent

¹⁴ Le terme « destin commun » vient de l'accord de Nouméa (1998) : « Il convient de faire mémoire de ces moments difficiles, de reconnaître les fautes, de restituer au peuple kanak son identité confisquée, ce qui équivaut pour lui à une reconnaissance de sa souveraineté, préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté, partagée dans un destin commun ».

être développées pour que le territoire soit souverain à tous les égards. Macron (Ibid.) termine son discours en rappelant le cocotier qu'il a planté à Ouvéa ce même matin. Il le décrit comme « l'arbre de l'avenir », mentionnant également une petite fille qui était là quand il l'a planté. Il exprime son espoir que :

[La fille] puisse grandir comme elle le mérite, en Nouvelle-Calédonie, qu'elle puisse grandir en ayant la meilleure formation, en ayant l'avenir le plus conquérant possible, en ayant toutes les chances avec elle parce que ses parents, ses grands-parents, ses frères, ses sœurs, ses oncles auront aussi décidé ensemble de regarder l'avenir. (Ibid.)

Il est notable que Macron choisit de terminer son discours en faisant appel à la famille au sens large. Le fait qu'il ne précise ni l'origine de la fille ni une communauté particulière à laquelle les membres de cette famille appartiennent suggère que Macron désigne la population en Nouvelle-Calédonie toute entière. Cela fait écho à la métaphore de la famille, métaphore filée caractéristique du discours dominant depuis les années 80. La métaphore d'un rapport familial avec la République constitue le cadre dans lequel les représentations dominantes de la Nouvelle-Calédonie sont souvent construites. Cette métaphore constitue une forte représentation de la solidarité en tant que lien « naturel » entre les deux pays, et aussi entre les différentes communautés en Nouvelle-Calédonie. Le discours dominant souligne ce rapport familial en l'attachant à un avenir prospère, suggérant que le développement de la Nouvelle-Calédonie dépend du soutien français.

Les représentations dominantes de la Nouvelle-Calédonie changent après l'accord de Nouméa en accordant au territoire plus d'autonomie interne, cela en réponse à l'exacerbation des revendications indépendantistes kanaks dans les années 80. Néanmoins, la construction discursive par le discours dominant après l'accord de Nouméa d'une Nouvelle-Calédonie précaire réaffirme une dépendance sur la République. En vue du lien fort entre l'accompagnement français pour la Nouvelle-Calédonie et son besoin supposé de développement, la Nouvelle-Calédonie pourrait être comparée à un enfant dépendant de la tutelle de son parent. Le Premier ministre Édouard Philippe (2018) affirme même que l'accord de

Nouméa est ce qui lie les deux pays, de plus, qu'il est : « la base sur laquelle nous construisons l'avenir de la Nouvelle-Calédonie ». Le recours répété à cette métaphore filée au fil du temps engendre un certain sens commun.

La reproduction du discours dominant dans le sens commun

Nous avons démontré que le discours dominant base le rapport entre la Nouvelle-Calédonie et la République sur le prédicat de vulnérabilité. Cette représentation influence l'avis partagé par une grande partie du grand public à l'égard du débat sur l'indépendance. Au début de l'année 2019, j'ai eu l'occasion de voyager en Nouvelle-Calédonie. En comparant toutes les conversations¹⁵ que j'ai eues pendant ma visite, ce qui me frappe est l'importance des enjeux économiques qui préoccupent la plupart des gens. Même les deux personnes d'origine métisse avec qui j'ai parlé ont soulevé leurs inquiétudes pour le pays en cas éventuel de l'indépendance. Malgré leur connaissance de la culture kanak, et donc du discours alternatif, ils s'inquiètent des risques économiques. Séverine Blaise, professeur d'économie à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, affirme que « la dimension économique... prend de plus en plus d'importance par rapport à la dimension politique ». Cela malgré le fait que les deux sont « extrêmement liées ».

Beaucoup de gens qui se prononcent contre l'indépendance évoquent l'exemple de Vanuatu et ses difficultés économiques suite à son indépendance. Le cas du Vanuatu est également soulevé dans des publications universitaires, surtout dans celles des loyalistes (Bretegnier 2018, p. 62 ; Wittersheim 2006). Bien que les conséquences économiques soient un risque réel de l'indépendance, la préoccupation avec les enjeux économiques est disproportionnée par rapport à d'autres enjeux importants, tels que les inégalités sociales qui touchent notamment les Kanaks, évoquées par un

¹⁵ J'ai parlé avec deux professeurs de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, deux employés des deux différents musées à Nouméa qui étaient tous les deux d'origine métisse, une historienne connue pour l'émission historique qu'elle anime, et quatre Caldoches. J'ai pu mener un entretien avec trois de ces contacts, dont les informations sont détaillées dans l'annexe.

anthropologue dans notre entretien (Entretien 2, Annexe). Le fait que les enjeux économiques masquent d'autres enjeux importants démontre comment le discours dominant délimite le cadre du débat. Le prédicat de vulnérabilité, qui caractérise la Nouvelle-Calédonie dans le discours officiel de la République depuis les années 80, impose un cadre principalement économique au débat. Liée à cette caractérisation d'une Nouvelle-Calédonie précaire, la métaphore d'un rapport familial avec la République favorise l'argument que la Nouvelle-Calédonie a besoin du soutien français, dépendance qui devient ancrée dans le sens commun en Nouvelle-Calédonie. C'est la raison pour laquelle la question de l'indépendance en Nouvelle-Calédonie est interprétée par la plupart de la population comme une question de l'indépendance économique, souvent ignorant les aspects politiques et culturels (Entretien 1, Annexe).

Comme j'ai découvert dans mes conversations, l'opinion publique est fortement influencée par les présuppositions du sens commun. Ces présuppositions comportent un pouvoir puissant car pour la plupart, les gens n'en sont pas conscients. En effet, les arguments qui sont cohérents avec la construction discursive dominante l'emportent dans le débat, alors que les arguments qui ne soutiennent pas la représentation d'une Nouvelle-Calédonie dépendante de la République ne sont pas accordés le même niveau de légitimité. Dans le débat sur l'indépendance en Nouvelle-Calédonie, cela veut dire que la nature principalement économique du débat issue du discours dominant défavorise les indépendantistes car, comme l'a dit une historienne avec qui j'ai mené un entretien (Entretien 3, Annexe) : « L'argument économique pour eux [les indépendantistes] a peu de valeur. » Effectivement, les deux discours s'intéressent à des préoccupations différentes selon leur représentation de la Nouvelle-Calédonie. Aucun n'est intrinsèquement plus légitime que l'autre.

La domination sur la « troisième voie » ainsi que le discours alternatif

La façon dont le discours dominant délimite le champ du débat donne lieu à la bipolarisation du débat sur l'indépendance. La plupart des gens ne considèrent que deux options pour le statut de la Nouvelle-Calédonie ; soit l'indépendance et ainsi la séparation de la République, soit le statu quo. En réalité, il

existe depuis les années 80 plusieurs tentatives d'ouvrir le champ du débat. La *Fédération pour une Nouvelle Société Calédonienne*, un parti qui existait entre 1979 et 1998, était composé de plusieurs partis autonomistes mais anti-indépendantistes. Leur objectif était de contester la bipolarisation du débat sur l'indépendance en proposant que la Nouvelle-Calédonie accède au niveau d'autonomie d'un pays indépendant, tout en préservant le lien à la République. Selon historien Olivier Fandos (2018), cette plateforme politique a introduit une « troisième voie ». En 1984, Pisani tente d'avancer sur cette « troisième voie » en proposant le statut d'« indépendance-association ». À l'époque, cette proposition a été rejetée par les indépendantistes et loyalistes ainsi que par d'autres représentants de la République. En 1987, M. Pons, alors ministre des DOM-TOM, oppose fermement cette proposition, il déclare : « il n'y a pas de moitié d'indépendance, je ne vais pas reprendre à mon compte les manipulations intellectuelles de M. Pisani ». (« En Nouvelle-Calédonie M. Pons » 1987) Cela n'empêche pas que de telles propositions continuent d'être examinées par une minorité jusqu'à ce jour.

Léa Havard (2018) élabore sur une idée de même nature que l'indépendance-association dans sa thèse de doctorat. Il s'agit du statut d'« état associé » qu'elle explique exister déjà dans le Pacifique Sud. D'après Havard (Ibid., p. 12), « l'état associé se définit autant par son existence comme société politique à part entière, que par son lien étroit à l'État partenaire ». Compte tenu du « lien étroit à l'État partenaire », dans le cas théorique de l'application de ce statut en Nouvelle-Calédonie, la présupposition de la dépendance sur la République demeure. Effectivement, les propositions qui constituent une « troisième voie » n'empêchent pas que le discours dominant continue de se reproduire. Au contraire, elles renforcent la représentation dominante d'une Nouvelle-Calédonie dépendante de la République. De ce fait, le discours dominant l'emporte non seulement dans l'opinion générale mais aussi dans les propositions qui cherchent à réconcilier les deux discours. L'existence de cette présupposition du discours dominant dans les propositions d'une troisième voie est notable surtout parce que ces propositions sont soutenues principalement par des indépendantistes. Par exemple, les groupes indépendantistes le *Parti de libération kanak* et l'*Union nationale pour l'indépendance* se sont exprimés en faveur de l'indépendance « avec partenariat ». Victor Tutugoro, élu de l'UNI, décrit sa vision de l'indépendance avec partenariat ainsi :

Nous essaierons alors de prendre la France comme partenaire, pour continuer à nous accompagner. Mais nous accompagner, de manière non pas coloniale, mais librement, pendant un moment, pour l'exercice des compétences régaliennes¹⁶, le temps que l'on soit capables de trouver les voies et les moyens humains, financiers, matériels...de les assumer nous-mêmes. (Mainguet, 2018)

Ce qui est intéressant c'est que Tutugoro s'appuie sur la terminologie du discours dominant telle que « la France comme partenaire » et « accompagner », mais révisé la définition de cet accompagnement pour accorder plus d'autonomie à la Nouvelle-Calédonie. Nous voyons donc que les discours continuent de 'dialoguer', réagissant à des variations dans l'autre.

En outre, l'existence du dialogue entre les deux discours se révèle dans le résultat du référendum sur l'indépendance en 2018. Le pourcentage des électeurs qui ont voté pour l'indépendance (43,6 %) dans le référendum était plus élevé que les chiffres pronostiqués par les sondages¹⁷. Cela montre que malgré la présupposition dominante que la Nouvelle-Calédonie a besoin de la République, une proportion importante de la population kanak adhère toujours au discours alternatif. De plus, les résultats montrent que dans les régions où vivent plus de Kanaks, le nombre de votes pour l'indépendance était plus important¹⁸. La distinction nette entre Kanaks et non-Kanaks qui votent pour et contre l'indépendance selon leur origine représente l'affrontement continu entre le discours alternatif et le discours dominant. En effet, Philippe Dunoyer, porte-parole du parti loyaliste *Calédonie Ensemble*, prévoit que le deuxième

¹⁶ En ce moment, la République est chargée des compétences régaliennes de la Nouvelle-Calédonie.

¹⁷ Quelques semaines avant ce référendum, les sondages conduits par l'institut *Quid Novi* en Nouvelle-Calédonie ont prédit que le nombre des votes pour l'indépendance serait de 25 à 37% (Berthelier 2018).

¹⁸ Une infographie créée par *Le Monde* ('La Nouvelle-Calédonie vote' 2018) d'après les chiffres du ministère de l'intérieur démontre que dans les régions qui comptent plus de 70% de Kanaks, c'est-à-dire la Province Nord et la Province des Îles, moins de 36% des personnes ont voté contre l'indépendance. Dans plusieurs régions moins de 15% des électeurs ont voté contre l'indépendance.

référendum¹⁹ en 2020 sera plus clivant que le premier (Frédière 2019). Il cite des désaccords sur les modalités d'inscriptions et le choix de la date du référendum. Ces sujets de dissension seront soulevés lors de la réunion du comité des signataires le 10 octobre 2019 avec le Premier ministre Édouard Philippe (« Comités des Signataires » 2019). À cet égard, la République maintient son rôle de médiateur, et les représentations de la Nouvelle-Calédonie encapsulées dans le discours alternatif ont déjà été écartées : le discours dominant prend le pas de nouveau sur le discours alternatif.

¹⁹ La loi organique qui décrit les modalités de « la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté » prévoit jusqu'à trois référendums si le référendum est rejeté deux fois.

Chapitre 6 Discussion et Conclusion

Évaluation et suggestions pour de futures recherches

Cette analyse du discours s'appuie sur deux méthodes, l'analyse du prédicat et l'analyse métaphorique appliquées à des textes qui émanent des deux camps principaux : les représentants de la République et les indépendantistes kanak. Avant de conclure, je tiens à entreprendre quelques réflexions sur cette approche méthodologique et sur le choix des textes à analyser.

Une question qui pourrait être posée à l'égard du choix des textes est le fait de ne pas avoir lu tous les débats parlementaires concernant la Nouvelle-Calédonie. Toutefois, cela ne réduit pas la validité de mes conclusions car la méthodologie des analyses du discours demande une démarche interprétative qui est différente de celle d'une analyse du contenu. Les conclusions d'une analyse du discours sont issues des *interprétations* des textes émanant des figures importantes²⁰. Pour donner un exemple concret, l'importance des conclusions ne vient pas du nombre de fois qu'un prédicat apparaît dans les textes. Elle vient du fait que des mêmes prédicats sont exprimés dans un contexte pertinent par différentes figures-clé qui sont représentatives du discours.

Les textes dans mon corpus étaient choisis selon la pertinence de leur date par rapport aux événements majeurs en Nouvelle-Calédonie. C'est la raison pour laquelle les textes se focalisent autour de la signature de l'accord de Nouméa en 1998 et le référendum sur l'indépendance en 2018. Si nous souhaitions démontrer davantage la continuité du discours dominant, nous pourrions analyser les paroles de d'autres représentants de la République entre 1998 et 2018. En faisant une recherche rapide en ligne, j'ai trouvé le même prédicat de vulnérabilité dans des paroles de l'ancien président Nicholas

²⁰ Epstein (2008, p. 173) explique dans sa publication cette distinction entre l'analyse du discours et l'analyse du contenu, sur la question de la sélection des textes.

Sarkozy par rapport à la Nouvelle-Calédonie : « c'est bien l'État qui protège [les Calédoniens] contre la brutalité des spéculateurs miniers internationaux, contre la brutalité d'un monde de plus en plus violent » (« Nicolas Sarkozy veut... » 2015). Si bien que d'autres textes renforcent l'argument en évoquant de mêmes prédicats, il convient de rappeler que la fréquence d'un prédicat ne correspond pas nécessairement à son importance. C'est la raison pour laquelle mes recherches se concentraient sur les événements pour déterminer l'importance des textes.

Un de mes atouts concernant mes recherches, c'est que j'ai pu me rendre en Nouvelle-Calédonie au début de mon projet. Cela m'a aidé à comprendre le contexte réel ainsi qu'à situer mes recherches par rapport aux débats actuels. En revanche, un désavantage que l'on pourrait citer est le fait que seules trois personnes ont réussi à se rendre disponibles pour un entretien en ligne après mon retour en Australie. Malgré cela, les informations recueillies pendant les entretiens réalisés ont pu être utiles en tant qu'illustrations ou confirmations de certaines de mes conclusions. Les contacts locaux m'ont amenée à tenir en compte plusieurs perspectives et ainsi à éviter des conclusions trop personnelles et subjectives. Ceci étant dit, il aurait été encore plus avantageux d'avoir eu des contacts avec des gens d'origines plus diverses. En raison de contraintes de temps et de ressources pendant mon voyage en Nouvelle-Calédonie, je n'ai pas eu l'occasion d'aller loin du centre-ville. Par conséquent, je n'ai pas rencontré des Kanaks dans les tribus. Pour une étude future, il pourrait être intéressant d'examiner le discours dans des endroits plus éloignés de la ville. Ce discours alternatif est plus difficilement repérable dans des textes, notamment à cause des différences de transmission des connaissances dans la culture indigène.

Pour entreprendre une telle enquête, il faudrait une autre méthode qualitative qui respecterait la culture indigène, par exemple, accorder plus de valeur au caractère oral des informations. Le plus important est de ne pas imposer des structures occidentales, mais d'adapter l'enquête à la culture au niveau local. Cela pourrait prendre forme d'une manière moins conventionnelle. Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, une telle manière de découvrir les perspectives politiques kanaks serait à travers la musique « Kaneky ». Certaines personnes que j'ai rencontrées en Nouvelle-Calédonie m'ont expliqué que ce

style de musique avait émergé pendant les conflits violents dans le pays, en tant qu'un moyen pour les indépendantistes de revendiquer la souveraineté kanak. Étudier cette musique est une façon de mieux comprendre le discours alternatif au niveau local.

Conclusion globale

Cette thèse a examiné deux discours sur le statut de la Nouvelle-Calédonie. Le début de la première variante du discours dominant date de 1983, l'année de la table ronde à Nainville-les-Roches ainsi que de la proposition du « statut Lemoine ». Ces deux événements renforcent la République dans son rôle de médiateur. L'argument central de cette thèse est que la construction discursive de la Nouvelle-Calédonie dans le discours officiel de la République laisse entendre qu'il existe un rapport « familial » entre les deux pays. L'infantilisation des Kanaks qui existe même après qu'ils accèdent à la citoyenneté française en 1946 représente le pays comme un enfant qui vient de naître.

Entre 1983 et l'accord de Nouméa en 1998, le discours officiel de la République caractérise la Nouvelle-Calédonie le plus souvent par le prédicat de divisions sociales : la Nouvelle-Calédonie est représentée en tant que territoire précaire, voire en risque de rupture. Dans la métaphore filée de la famille, la Nouvelle-Calédonie est ainsi présentée en tant qu'adolescente en crise. Au milieu de cette période tumultueuse, la République propose la tutelle française comme solution à ces divisions sociales. C'est ainsi que le discours dominant représente la Nouvelle-Calédonie comme dépendance naturelle de la République, ce qui empêche la considération d'autres possibilités d'action.

Le discours alternatif qui émerge en 1984 suggère de nouvelles possibilités, exprimées à travers les revendications d'un pays kanak. Notamment, le discours alternatif reconstruit discursivement la Nouvelle-Calédonie par deux prédicats, le patrimoine kanak et l'interdépendance. La reconnaissance du patrimoine kanak comme attribut important du pays donne lieu à la réclamation de la souveraineté kanak et ainsi d'un pays kanak. En outre, le discours alternatif attribue souvent le prédicat d'interdépendance à la Nouvelle-Calédonie. L'interdépendance entre communautés sur le territoire

ainsi qu'entre d'autres pays du Pacifique Sud est soulignée comme un atout pour le pays, rendant possible d'envisager un avenir sans la tutelle française. La Nouvelle-Calédonie est ainsi une « adulte » capable de prendre ses propres décisions.

La dernière partie de l'analyse a révélé une nouvelle variante du discours dominant en réaction au discours alternatif. Ce discours dominant, toujours prononcé par la République, fait une sorte de concession aux indépendantistes kanaks en dotant la Nouvelle-Calédonie d'un niveau d'autonomie plus élevé. Un nouveau prédicat est donc mis en lumière, l'autonomie interne, reconnu officiellement par la République comme attribut dans le « statut particulier » de la Nouvelle-Calédonie. À cet égard, il apparaît que la Nouvelle-Calédonie a « grandi », acquérant la capacité de gérer certaines compétences internes. Toutefois, le territoire aurait encore besoin de la République dans les domaines de sécurité et d'économie, car le deuxième prédicat qui caractérise la Nouvelle-Calédonie dans le discours officiel est sa vulnérabilité en termes de sécurité et d'économie. La Nouvelle-Calédonie est ainsi représentée en tant que pays précaire, de la même manière que dans la première variante du discours dominant quand elle était caractérisée par des divisions sociales. On peut conclure donc que la métaphore d'un rapport familial entre les deux pays est réaffirmée tout au long de la période examinée dans cette thèse et jusqu'à nos jours. La Nouvelle-Calédonie demeure une « adolescente », pas encore arrivée à la pleine maturité. Malgré les tentatives par les indépendantistes kanaks de réarticuler la Nouvelle-Calédonie en tant qu'« adulte », la construction discursive dominante demeure celle d'une Nouvelle-Calédonie en attente de sa pleine maturité avant qu'elle puisse quitter son foyer.

Annexe

Tableau 1 : Corpus législatif de la République française

Texte	Interlocuteurs pertinents	Prédictat(s)	Importance du texte dans le contexte
Journal Officiel de la République française (JORF) : Première séance du 28 mai 1984	M. Massot, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles M. Lemoine, secrétaire d'État chargé des départements et des territoires d'outre-mer	Divisions sociales	Quatre mois avant l'application du « statut Lemoine »
JORF : Première séance du 30 mai 1985	M. Pisani, ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie	Divisions sociales	Discussion sur la proposition du statut « indépendance-association »
JORF : Première séance du 9 juillet 1986	M. Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer	Divisions sociales	Quatre mois après le retour au pouvoir en métropole de la droite
JORF : Deuxième séance du 23 novembre 1987	M. Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer	Divisions sociales	Deux mois après un référendum sur l'indépendance
JORF : Séance du 4 juillet 1988	M. Forni, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles M. Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer	Divisions sociales	Une semaine après la signature des accords de Matignon
JORF : Séance du 11 juin 1998	M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer	Autonomie interne	Un mois après la signature de l'accord de Nouméa

JORF : Première séance du 21 décembre 1998	M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer	Autonomie interne	Une discussion qui aborde des projets de loi en vue de l'accord de Nouméa
Discours au sénat (13 février 2018)	Annick Girardin, ministre des outre-mer	Vulnérabilité en termes de sécurité et d'économie	Une séance publique consacrée au projet de loi organique relatif à l'organisation du référendum en novembre 2018

Ces textes contiennent les paroles des représentants impliqués dans les décisions législatives pour les affaires d'outre-mer. Les sujets de discussion abordent des événements importants dans le développement du statut de la Nouvelle-Calédonie. Tous les textes du journal officiel sont trouvés sur le site des archives de l'Assemblée Nationale, cité dans la bibliographie.

Tableau 2 : Corpus exécutif de la République française

Texte	Interlocuteurs pertinents	Prédictat(s)	Importance du texte dans le contexte
JORF : Première séance du 4 décembre 1984	M. Fabius, Premier ministre	Divisions sociales	Cinq mois après le « statut Lemoine » a été mis en place
Entretien à Antenne 2, Journal Télévisé (16 janvier 1985)	M. Mitterrand, président	Divisions sociales	Un jour avant sa visite en Nouvelle-Calédonie.
Déclaration pour Radio France d'Outre-mer (20 janvier 1985)	M. Mitterrand, président	Divisions sociales	Suite à son retour en Métropole.
Programme de candidature 1988	M. Mitterrand, président	Divisions sociales	Avant une élection présidentielle.
Discours présidentiel adressé au Pacifique (4 mai 2018)	M. Macron, président	Vulnérabilité en termes de sécurité et d'économie	Lors d'une visite présidentielle à Nouméa
Discours présidentiel à Nouméa (5 mai 2018)	M. Macron, président	Autonomie interne Vulnérabilité en termes de sécurité et d'économie	Lors d'une visite présidentielle à Nouméa
Réponse à l'Assemblée Nationale (7 novembre 2018)	M. Philippe, Premier ministre	Vulnérabilité en termes de sécurité et d'économie	Réponse à une question de M. Gomès, politique loyaliste en Nouvelle-Calédonie, sur le référendum de 2018

Ces textes contiennent les paroles soit du président, soit du Premier ministre de la République française, concernant le statut de la Nouvelle-Calédonie.

Tableau 3 : Entretiens

Numéro de l'entretien	Participant	Date de l'entretien	Ce qu'il/elle apporte à l'étude
1	Sévérine Blaise, professeur d'économie à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, d'origine européenne.	29 juillet 2019	Professeur Blaise a écrit plusieurs publications concernant le statut de la Nouvelle-Calédonie sur le plan économique. Elle a été invitée en juillet 2019 à un colloque organisé par l'Association d'Études Politiques du Pacifique pour présenter sa perspective sur la sortie de l'accord de Nouméa.
2	Un anthropologue qui travaille au musée de Nouvelle-Calédonie, avec une origine métisse.	31 juillet 2019	Avec sa connaissance profonde de l'histoire et la culture de la Nouvelle-Calédonie, ce participant est tenu au courant des nuances des différentes perspectives politiques.
3	Une historienne d'origine européenne qui anime une émission historique en Nouvelle-Calédonie.	15 août 2019	Une historienne distinguée qui donne une perspective spécialisée dans le domaine de l'histoire et de la culture.

Ces entretiens ont été menés en ligne par Skype. Seul le premier participant souhaitait être identifié. Les participants étaient trois parmi neuf personnes que j'avais rencontrées à Nouméa au début de l'année 2019. Les autres n'étaient pas disponibles pour un entretien en ligne. Dans la page suivante sont une liste des questions approuvées par le comité éthique de l'Université de Sydney. Toutes ces questions n'ont pas été posées et certaines réponses des participants n'abordaient pas directement une question sur la liste.

Questions pour les participants des entretiens

1. Que représenterait pour vous une Nouvelle-Calédonie indépendante ?
2. Le référendum vient d'avoir lieu. Mais, si vous aviez à l'imaginer, quelles seraient les conséquences éventuelles d'un vote en faveur de l'indépendance pour la Nouvelle-Calédonie ? Par exemple, en ce qui concerne les conséquences :
 - économiques
 - géopolitiques
 - sociales (les rapports entre groupes ethniques)
 - relatives à l'identité nationale et culturelle
3. Selon vous, parmi les conséquences mentionnées ci-dessus, laquelle serait la plus importante et pourquoi ?
4. Comment expliquez-vous le résultat du référendum de 2018 ? S'est-il déroulé comme prévu ? Quelle fût, pour vous, la plus grande surprise (s'il y en avait une) ?

Bibliographie

Accord de Nouméa 1998, <https://www.legifrance.gouv.fr>.

Archives de l'Assemblée Nationale, Paris, <http://archives.assemblee-nationale.fr/>.

Bensa, A & Wittersheim, E 1997, « Nationalisme et interdépendance : la pensée politique de Jean-Marie Tjibaou », *Revue Tiers Monde*, vol. 38, no. 149, pp. 197-216.

Berthelier, A 2018, « Référendum en Nouvelle-Calédonie : ce que disent les derniers sondages », *Huffington Post*, 3 novembre.

Bretegnyer, P 2018, *Les Enjeux Politiques en Nouvelle-Calédonie*, L'Harmattan.

Broustet, D & Rivoilan, P 2015, « Recensement de la population en Nouvelle-Calédonie en 2014 », *Institut national de la statistique et des études économiques*.

Cailloce, L 2018, « Nouvelle-Calédonie : 165 ans d'une histoire mouvementée », *CNRS Le Journal*. 30 octobre.

Chappell, D 2013, *The Kanak Awakening: The Rise of Nationalism in New Caledonia*, University of Hawaii Press.

Chauchat, M 2012, « Le rapport Wasmer sur la situation économique de la Nouvelle-Calédonie », *Laboratoire de Recherches Juridique et Économiques*, l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

Collectivités-locales 2017, « Les statuts de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie », *collectivités-locales*, 15 décembre.

« Comités des Signataires - Nouvelle-Calédonie : Le choix de la date du deuxième référendum sème la polémique » 2019, *outremers* 360, 4 octobre.

Constitution du 4 octobre 1958 2008, « Texte intégral en vigueur à jour de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 », conseil-constitutionnel.fr.

Du Roy, A 1985, *journal télévisé à Antenne 2*, Palais de l'Élysée, 16 janvier. Entretien avec François Mitterrand.

« En Nouvelle-Calédonie Le FLNKS demande un "médiateur" » 1987, *Le Monde*, 30 janvier.

« En Nouvelle-Calédonie M. Pons estime que "le FLNKS n'est pas un interlocuteur obligé" » 1987, *Le Monde*, 11 février.

Epstein, C 2008, *The Power of Words in International Relations : Birth of an Anti-Whaling Discourse*, MIT Press.

Fairclough, N 2015, *Language and Power*, 3^e édition, Routledge.

Fandos, O 2018, « L'Émergence d'une troisième voie : La FNCS (1977-1979) », *Agence de Développement de la Culture Kanak*, conférence au Centre Culturel Tjibaou, Nouméa, 17 mai.

Fisher, D 2013, *France in the South Pacific : Power and Politics*, Griffin Press, Australian National University.

Frédière, P 2019, « ‘Le deuxième référendum sera plus tendu et plus clivant que le premier’ », *Les Nouvelles Calédoniennes*, 7 octobre.

Geronimi, V, Taranco, A, Blaise, S, & Cartier-Bresson, J 2018, « Mines, émergence et indépendance : le cas des petites économies insulaires », *Laboratoire de Recherches Juridique et Économiques*, l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

Graff, S 2012, « Quand combat et revendication kanak ou politique de l'État français manient indépendance, décolonisation, autodétermination et autochtonie en Nouvelle-Calédonie », *Journal de la Société des Océanistes*, vol. 1, no .134, pp. 61-83.

Hardy, C & Phillips, N 2011, « What is Discourse Analysis ? », dans *Discourse Analysis*, SAGE Publications, Thousand Oaks, CA.

Havard, L 2018, « L'Etat associé : recherches sur une nouvelle forme de l'Etat dans le Pacifique Sud », thèse doctorale, Université de Bordeaux.

Institut National de l'Audiovisuel 1985, *journal télévisé de FR3*, 19 janvier. Présenté par Jean-Jacques Peyraud et Fernand Tavares.

« La Nouvelle-Calédonie vote à 56,4 % pour rester française » 2018, *Le Monde*, 4 novembre.

Leblic, I & Cugola, U 2018, « La Kanaky Nouvelle-Calédonie a rendez-vous avec l'histoire : Présentation raisonnée du dossier », *Journal de la Société des Océanistes*, vol. 2, no .147, pp. 291-308.

Leblic, I 2018a, « Vous avez dit "rééquilibrage" et décolonisation ? Retour sur 40 ans de va-et-vient institutionnels sur souveraineté et colonialisme en Nouvelle-Calédonie (1980-2018) », *Journal de la Société des Océanistes*, vol. 2, no. 147, pp. 329-250.

Leblic, I 2018b, « Chronologie de Kanak Nouvelle-Calédonie (1774-2018). Version revue et augmentée en 2018 », *Journal de la Société des Océanistes*, vol. 2, no. 147, pp. 529-564.

Macron, E 2018a, *Discours à la Communauté du Pacifique*, Nouméa, 4 mai.

Macron, E 2018b, *Discours du Président de la République, Emmanuel Macron, sur la Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, 5 mai.

Mainguet, Y 2018, « ‘Attention de ne pas rediaboliser les positions’ », *Les Nouvelles Calédoniennes*, 21 mars.

Milliken, J 1999, « The Study of Discourse in International Relations : A Critique of Research and Methods », *European Journal of International Relations*, vol. 5, no. 2, p. 225-254.

Mission du FLNKS 1986, *Forum du Pacifique Sud*, 5 août.

Mitterrand, F 1988, *Lettre à tous les Français*, Imprimerie L’Avenir Graphique, Paris.

Mokaddem, H 2011, *Le discours politique kanak (Jean-Marie Tjibaou, Rock Déo Pidjot, Eloi Machero, Raphael Pidjot)*, Éditions de la Province Nord, Nouvelle-Calédonie.

Mokaddem, H 2016, « La "souveraineté partagée" conflictuelle en Nouvelle-Calédonie », *Essays in French Literature and Culture*, vol. 53, no. 187, pp. 169-185.

Mokaddem, H 2018, « L’accord de Nouméa. Pratique de discours et forclusion de la souveraineté de Kanaky », *Journal de la Société des Océanistes*, vol. 2, no. 147, pp. 329-250.

« Nicolas Sarkozy veut conserver la Nouvelle-Calédonie dans la France » 2015, *Le Point*, 4 mars.

Philippe, E 2018, « Référendum en Nouvelle-Calédonie », *Question au gouvernement N°1350*, 7 novembre.

Tjibaou, J-M 1996, *La Présence Kanak*, Odile Jacob, Paris.

Waddell, E 2008, *Jean-Marie Tjibaou, Kanak Witness to the World : An Intellectual Biography*, University of Hawaii Press, Honolulu.

Weldes, J, Laffey, M, Gusterson, H, & Duvall, R 1999, « Introduction: Construction Insecurity », dans *Cultures of Insecurity: States, Communities and the Production of Danger*, University of Minnesota Press, Minneapolis, MN.

Wittersheim, E 2006, *Après l'indépendance : Le Vanuatu, une démocratie dans le Pacifique*, Aux Livres Eponymes.